

## Message no 117 du Conseil communal au Conseil général

**Objet: Trafic et télécommunications – Routes communales –  
Chemin de la Léchère – Démolition et reconstruction du  
pont – Crédit d'investissement de 150 000 francs –  
Approbation**

Le Conseil communal a l'honneur de soumettre pour approbation au Conseil général le Message no 117 concernant l'octroi d'un crédit d'investissement de 150 000 francs destiné à la démolition et à la reconstruction du pont de la Léchère, au Chemin de la Léchère.

### **Historique**

Lors de l'élaboration des budgets de fonctionnement 2018, un montant de 10 000 francs a été inscrit sous rubrique 62.314.06 pour l'expertise du pont de la Léchère.

Le bureau d'ingénieurs Daniel Willi SA a effectué cette étude en 2018 et a remis son rapport technique en septembre 2018.

Ce rapport fait un constat alarmant de l'ensemble de l'ouvrage. Il mentionne également que l'espace sous la voûte du pont est très exigu pour y travailler. Dès lors, il apparaît très compliqué et onéreux d'effectuer les travaux nécessaires sur la structure porteuse. À cela s'ajoute que les bordures de part et d'autre du pont devraient être refaites afin de permettre la fixation de nouvelles barrières. Enfin, dans l'état actuel, il n'est pas possible de poser une étanchéité sur la voûte.

Dès lors, il est prévu la démolition du pont existant et la reconstruction d'un nouvel ouvrage.

### **But de la dépense**

Ce crédit d'investissement comprend tous les travaux décrits ainsi que les travaux préparatoires et la mise à l'enquête.

### **Plan de financement**

*Rubrique comptable 2020.117.620/5010.00*

#### **Coût total estimé à charge de la Commune**

**Fr. 150'000.00**

À la charge du budget des investissements 2021

Financé par un emprunt bancaire.

#### **Frais financiers du crédit d'investissement dès 2022**

Intérêts passifs	2% de Fr.	150'000.00	Fr.	3'000.00
Amortissement	4% de Fr.	150'000.00	Fr.	6'000.00
Total			Fr.	9'000.00

#### **Estimation des charges d'exploitation**

Il n'y a aucune influence sur les charges d'exploitation.

### **Conclusion**

**Au vu de ce qui précède, le Conseil communal sollicite votre autorisation pour l'engagement de ce crédit d'investissement de 150 000 francs destiné à la démolition et à la reconstruction du pont, au Chemin de la Léchère.**

## LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE CHÂTEL-ST-DENIS

vu

- la loi du 25 septembre 1980 sur les communes (LCo, RSF 140.1);
- le règlement d'exécution du 28 décembre 1981 de la loi sur les communes (RELCo, RSF 140.11);
- le Message no 117 du Conseil communal, du 27 octobre 2020;
- le Rapport de la Commission financière,

ARRÊTE

### Article premier

Le Conseil communal est autorisé à engager un montant de 150 000 francs destiné à la démolition et à la reconstruction du pont, au Chemin de la Léchère.

### Article 2

Cet investissement sera financé par un emprunt bancaire et amorti selon les prescriptions légales.

### Article 3

La présente décision est sujette à referendum conformément à l'art. 52 de la loi sur les communes et à l'art. 23 de son règlement d'exécution.

Châtel-St-Denis, le

### AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE CHÂTEL-ST-DENIS

La Secrétaire:

Le Président:

Nathalie Defferrard Crausaz

Jérôme Lambercy

## 1. OBJET

### 1.1 Introduction

Nous avons été mandatés par M. Patrick Genoud, du Service technique de la Commune de Châtel-St-Denis, afin d'étudier l'état du pont de la Léchère à Fruence et de définir les mesures à prendre pour sa mise en conformité.

### 1.2 Localisation

Le pont de la Léchère se trouve au Chemin de la Léchère à Fruence sur la Commune de Châtel-St-Denis. Il est essentiellement utilisé comme route secondaire résidentielle.

#### *Situation*



## 2. SITUATION EXISTANTE

### 2.1 Documents

Il n'y pas de plan du pont existant.

L'analyse se base uniquement sur une vision locale de l'ouvrage et sur les connaissances du bureau technique communal.

Une visite sur place a eu lieu en présence de MM. Patrick Genoud et Marco Molteni le 20 juin 2018.

Une nouvelle visite a été effectuée afin de déterminer l'état du pont et définir les interventions nécessaires à sa mise en conformité.

### 2.2 Analyse de l'état existant

- Le pont a une portée d'environ 3.50 m, il est composé d'une voûte en pierre qui se trouve à moins de 1.00 m sur le fil d'eau de la rivière et a une largeur de 4.00 m.
- L'état de la voûte est dégradé (pierres manquantes). Elle est ponctuellement étayée avec des éléments en bois directement dans le lit de la rivière. De plus, il y a des infiltrations d'eau dans la voûte du pont.
- Les bordures sont fissurées avec la présence de végétation.
- La surface de roulement en enrobé bitumineux est en bon état.
- Au vu de l'état actuel des bordures, nous estimons que les fixations des barrières ne reprennent pas les charges selon les normes actuelles. De plus, les barrières ne sont pas aptes à reprendre les chocs des véhicules.
- Il y a une grille d'évacuation des eaux pluviales qui se déverse directement dans le ruisseau. Celle-ci est remplie de végétation.
- Il y a une canalisation et un tube PE suspendus sur le côté aval du pont.

#### *Vue d'ensemble*



*Vue du côté aval du pont*



*Vue du côté amont du pont*



*Voûte du pont*

